

Impacts de l'extension urbaine sur les oiseaux des cultures

Les zones urbaines ont poursuivi leur extension en Suisse depuis les années 1990. Si certains oiseaux s'en accommodent en y trouvant un habitat à leur convenance, d'autres, en particulier des milieux agricoles, ont concédé un recul important face à cette poussée et à l'utilisation intensive de la campagne environnante.

En constante augmentation en Suisse, particulièrement sur le Plateau et dans les fonds de vallées bien desservis, les surfaces bâties ont gagné 0,8 % par an entre 1997 et 2009². En dépit des intentions politiques souvent exprimées, des constructions sont ainsi régulièrement réalisées hors zone à bâtir, même dans des aires de protection du paysage⁷, au point que près de 38 % du bâti s'y trouve, selon la statistique de la superficie 2004-2009⁶.

Extension urbaine et mitage

Les surfaces d'habitat récentes ont été prises à 89 % à des terrains agricoles, en premier lieu à des prairies (32,8 %) et terres arables (31,5 %), mais aussi à des vergers, vignobles et jardins (13,5 %). Forêts et boqueteaux ont été moins touchés (9,1 %)², en particulier en raison de la protection légale plus stricte dont jouissent les aires boisées par rapport aux cultivées.

L'urbanisation entraîne aussi un accroissement du mitage territorial. Nombre de campagnes autrefois d'un seul tenant sont aujourd'hui émaillées de routes, d'immeubles et de complexes industriels, de halles d'engraissement, de serres et de cultures spéciales couvertes, qui leur ont fait perdre leur caractère ouvert. Le mitage a particulièrement augmenté de 1960 à 1980, avant de ralentir jusqu'en 2002. De 2002 à 2010 toutefois, sa progression annuelle a été près de trois fois plus rapide qu'en 1980-2002⁸ et accompagnée d'une intensification des espaces agricoles subsistants. Le recours aux films plastifiés recouvrant temporairement des champs a aussi augmenté et de nombreuses dessertes ont été asphaltées. À ces pertes d'habitats viennent s'ajouter des

dérangements essentiellement dus à une présence humaine plus forte et à diverses activités de loisir requérant sans cesse plus de place. Par conséquent, le mitage a une incidence négative, en particulier sur les nicheurs des milieux agricoles.

Disparition des habitats

De nombreux milieux de grande valeur écologique (p. ex. ceintures de vergers), précisément situés à la transition entre les agglomérations et la campagne, ont été bâtis, entraînant la diminution des espèces qui les affectionnent (p. ex. Torcol fourmilier, Rougequeue à front blanc, Gobemouche gris).

Contre l'extension urbaine peut s'envisager en favorisant la densification, ce qui ne va pas sans menacer des espaces verts d'aspect naturel, tels que boisements ou jardins anciens, encore présents dans les agglomérations. Actuellement, 60 % des surfaces urbaines sont imperméabilisées, ce qui concourt au déclin de la diversité des espèces (p. ex. plantes vasculaires), qui s'est poursuivi ces dix dernières années¹, même si celle-ci est souvent supérieure en milieu urbain (p. ex. oiseaux, plantes vasculaires et mousses) à celle des zones cultivées voisines¹ et même si l'urbanisation entraîne, à l'échelle nationale, une homogénéisation de la diversité spécifique⁵.

Urbanisation et déclin des espèces rurales: un exemple

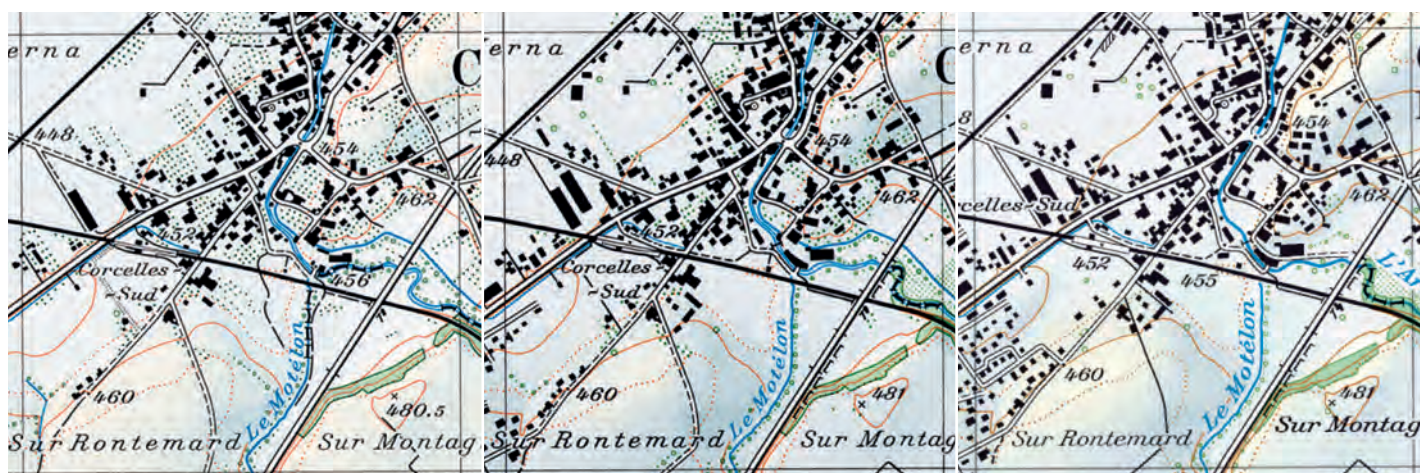
Les mutations paysagères s'opèrent souvent à petite échelle et de manière insidieuse^{4, 6}, avec des répercussions considérables sur l'avifaune, même si cette évolution ne se manifeste pas toujours dans la grille des carrés kilométriques (1 × 1 km) des atlas 1993-1996 et 2013-2016. Nombre de paysages cultivés faisaient en effet déjà l'objet d'une exploitation si intensive il y a 20 ans que, sur une grande partie du Plateau, maintes espèces ne s'y trouvaient plus qu'en faibles densités (p. ex. Coucou gris, Alouette des champs, Rougequeue à front blanc), ou s'en étaient largement retirées (p. ex. Perdrix grise, Tarier des prés). Cette situation diminuant sensiblement la portée des comparaisons générales de 1993-1996 et 2013-2016, nous avons choisi d'illustrer cette tendance au moyen d'un exemple.

Les localités de Corcelles-près-Payerne VD et de Payerne VD se sont beaucoup étendues au cours des 20 dernières années, au point de pratiquement se toucher; de 1995 à 2015, leurs populations ont respectivement augmenté de 39 % et 28 %³. Un nouveau quartier résidentiel a vu le jour dans le carré kilométrique cartographié, au détriment de nombreux vieux peuplements boisés, boqueteaux et haies. Dans le même temps, plusieurs hôtes de ces milieux de transition ont disparu, ou presque: leur nombre est



Markus Jenny

L'extension urbaine détruit souvent des habitats précieux, comme des vergers ou prairies extensives.



Corcelles-près-Payerne VD en 1972 (à gauche), en 1996 (milieu) et en 2013 (à droite). Dans le coin inférieur gauche, tout un quartier a vu le jour, principalement entre 1996 et 2013. Cette extension urbaine a entraîné la disparition de nombreux arbres, boqueteaux et haies. Reproduit avec l'autorisation de swiss-topo (BA180142).

passé de 48 à 31 en 20 ans. Seules trois nouvelles espèces ont été rencontrées, le Milan noir, le Faucon crécerelle et le Pic épeiche.

Ce déclin très net s'explique autant par la disparition des espaces non construits que par l'intensification des subsistants (p. ex. parcelles plus grandes, ourlets non cultivés plus rares). Ainsi, le paysage ouvert n'est plus guère constitué que de cultures fourragères intensives et de quelques cordons boisés. De plus, les jardins de

ces nouveaux quartiers sont jeunes et leurs aménagements souvent éloignés des valeurs naturelles, si bien qu'ils ne sont habités que par quelques espèces peu exigeantes en matière d'habitat.

Quelle évolution pour demain ?

Il devient urgent de protéger, revaloriser et au moins partiellement préserver les paysages naturels et cultivés de toute autre utilisation. Lois sur l'aménagement du territoire, plans directeurs, règlements sur les constructions et plans de zones tentent depuis longtemps d'éviter le mitage et d'infléchir l'urbanisation galopante. Les communes, en particulier, endossent à cet égard une responsabilité majeure.

Il importe de maintenir des surfaces non construites et, surtout, des secteurs écologiquement précieux au sein de l'espace urbain, et de les remplacer en cas de construction. Par ailleurs, il conviendrait d'inventorier les objets dignes d'être préservés, comme certaines communes le font déjà, et d'accorder une attention particulière aux constructions hors zone, où des bâtiments sont toujours régulièrement édifiés, en dépit de la législation.

Judith Zellweger-Fischer

Espèce	Nombre de territoires en 1995	Nombre de territoires en 2015	Tendance en Suisse 1990-2016
Pigeon ramier	1	5	+
Tourterelle turque	4	16	+
Martinnet noir	8	5	=
Pie-grièche écorcheur	2	0	-
Geai des chênes	2	0	+
Corneille noire	7	10	+
Mésange bleue	6	8	+
Alouette des champs	4	0	-
Rousserolle verderolle	4	0	=
Hirondelle de fenêtre	8	18	-
Pouillot véloce	5	0	+
Fauvette des jardins	6	0	-
Fauvette grise	5	0	=
Grimpereau des jardins	3	1	+
Grive litorne	7	0	-
Gobemouche gris	5	0	-
Rosignol philomèle	4	0	+
Rougequeue noir	10	16	=
Bergeronnette grise	7	4	=
Verdier d'Europe	8	6	=
Chardonneret élégant	3	1	-
Serín cini	4	2	=
Bruant jaune	10	1	+

Évolution d'une sélection d'oiseaux nicheurs dans le carré kilométrique de Corcelles-près-Payerne VD, entre 1995 et 2015, et de leurs effectifs à l'échelle suisse. Sont indiquées les espèces qui ont perdu ou gagné au moins 2 territoires. Les espèces nichant aussi à la transition des terres cultivées et de l'espace urbain figurent en caractères gras. La tendance des populations peut être positive (+), négative (-), ou nulle (=). Une tendance nulle dénote l'absence d'évolution statistique significative.

¹ BAFU (2017a)/OFEV (2017b)/UFAM (2017)/FOEN (2017); ² Bundesamt für Statistik (2013a)/Office fédéral de la statistique (2013a)/Ufficio federale di statistica (2013)/Swiss Federal Statistical Office (2013); ³ Bundesamt für Statistik (2018)/Office fédéral de la statistique (2018)/Ufficio federale di statistica (2018); ⁴ Ewald & Klaus (2009); ⁵ Knop (2016); ⁶ Rey et al. (2017a-b); ⁷ Schwick et al. (2011a-b); ⁸ Schwick et al. (2013)